

Mise en œuvre SIL et Réglementation Publicité

La mise en œuvre de la SIL au Département

Les demandes d'implantation de la SIL sur RD ont émané des **collectivités territoriales** en 2010 :

Le **SIVOM GRAND SITE** pour les gorges du Tarn sur plusieurs communes

Des communautés de communes : **Villefort, Le Valdonnez**

Des communes : **Chanac, Saint Alban, Saint Chély**

Des projets en cours et à venir :

 - Rieutort de Randon, - Barre des Cévennes, La Canourgue...

Une validation technique : un agent dédié au SGR

- Implication des agents sur le terrain : dès le projet, des conseils, participation aux réunions sur le terrain, déplacement,
- Validation des schémas d'implantation
- validation des maquettes
- Mise en conformité avec la réglementation

Autorisation de voirie : demande à transmettre au Département à l' UT

- Délivrance des **permissions de voirie** sur la base d'un dossier comprenant :
 - un formulaire de demande d'autorisation de voirie
 - un plan des lieux
 - un schéma d'implantation
 - les maquettes des ensembles SIL : panneaux et mâts

Autorisation de voirie : modalités administratives et techniques

- Bénéficiaire : les communes
- Durée : 5 ans à renouveler à l'échéance
- Prescriptions techniques d'implantation
- Responsable du dispositif
- Panneaux déjà implantés : régulariser
- Panneaux remplacés : règlement SIL
- Pas de redevance car financement du dispositif

Mise en œuvre de la réglementation sur la publicité

- Appliquer la réglementation à TOUS sur RD hors agglomération :
- Pas de publicité hors agglomération SAUF Pré-enseignes dérogatoires
- Traitement équitable et homogène des dispositifs illégaux
- Démarche concertée avec les services concernés en Lozère après la saison estivale

Mise en œuvre de la réglementation publicité : DEMARCHE

- Proposer des solutions plutôt que des sanctions
- Identifier les infractions : procès verbal
- Envoyer un courrier amiable à l'intéressé assorti de solutions lorsque cela est possible
- Informer l'ensemble des services concernés de la démarche pour une action conjointe